

presque pas) de données archéologiques pouvant nous servir à en identifier les causes directes. L'idée n'est pas de dire qu'avant le début de l'ère atlantique, il n'y avait pas de fortification. Mais on constate qu'au cours de cette période, il y a probablement une généralisation du processus, qui aboutit à l'observation du nombre très élevé de villages fortifiés que de nombreux voyageurs comme Park (1996), Mollien (1822), Raffanel (1844) ou Mage (1863) ont constaté aux 18^{ème} et 19^{ème} siècle. La séquence chronologique dans laquelle nous inscrivons ce travail débute au 17^{ème} siècle ; elle est marquée par la dissolution de l'empire du Mali. Il nous faut donc interroger les données historiques pour savoir quel était l'état des communautés avant le déclin de cette entité.

2.3.1. Avant la chute de l'empire du Mali

Plusieurs sources nous servent de base pour avancer l'hypothèse selon laquelle une paix et une sécurité relatives régnaient dans l'empire du Mali avant sa décadence. D'abord, l'idée selon laquelle une stabilité régnait dans le pays nous a été suggérée par les différents pèlerinages à la Mecque qu'ont effectués certains *Mansa* (roi de l'empire du Mali) après leur conversion à l'Islam. Quoiqu'on puisse dire sur la réalité (ou non) du pouvoir de ces *Mansa* en dehors des principaux centres (Vernet 2013 :10), il est difficilement concevable qu'un souverain puisse entreprendre un long voyage, de plusieurs années, si des conditions de paix et de stabilité ne sont pas assurées dans l'ensemble du pays. Et pourtant, avant les années 1300, *Mansa Oulé* et *Mansa Sakoura* ont effectué des pèlerinages à la Mecque (Ly Tall 1977 : 12). Plus tard, en 1324, le pèlerinage qu'a effectué *Mansa Kankou Moussa* fit connaître l'empire du Mali au reste du monde. Tous ces voyages n'auraient pas été possibles si la situation sécuritaire de l'empire ne s'y prêtait. En interprétant un passage de l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldoun, Djibril Tamsir Niane aboutit aussi à la conclusion que, sous *Mansa Moussa*, la paix régnait dans l'empire du Mali. Cette paix favorisa beaucoup le commerce, probablement parce que « les routes caravanières du Sahara étaient alors très sûres » (Niane 1975 : 46).

Deux autres jugements, émis par deux voyageurs qui ont visité deux régions de l'empire du Mali à des époques différentes, nous permettent aussi de nous faire une idée sur l'état général de sécurité qui prévalait dans l'empire. Le premier témoignage est celui du voyageur arabe Ibn Battuta, qui visita les régions orientale et centrale du Mali au milieu du 14^{ème} siècle et qui, à son départ, témoigne que « *parmi les belles qualités de cette population, nous citerons les suivantes : le petit nombre d'actes d'injustices que l'on y observe [...]. La sûreté complète et générale dont on jouit dans tout le pays. Le voyageur, pas plus que l'homme sédentaire, n'a à craindre les brigands, ni les voleurs, ni les ravisseurs* » (Battûta 2008 : 359). Le second témoignage date du 16^{ème} siècle ; il est d'Alvares d'Almada, navigateur portugais d'origine cap-verdienne qui a visité les régions atlantique et occidentale du Mali. Celui-ci rapporte que même les Portugais peuvent voyager en toute sûreté (Santarem 1842 : 20-21).

Ces deux témoignages ne signifient pas qu'il y a une absence totale de structures défensives dans l'empire du Mali ; il faut en effet se garder de voir le passé de cette entité étatique comme un âge doré de paix. La conclusion que nous tirons de ces témoignages est qu'une relative stabilité régnait dans l'empire et que la fortification semble avoir été un processus marginal ou très peu récurrent. Ainsi, Al-Omari note qu'au 14^{ème} siècle, la ville de Niani, où réside le *Mansa* du Mali, ne possède pas de mur d'enceinte, même si le palais du roi possède un mur circulaire (Al-Omari 1927 :60). De même, Alvares d'Almada a mentionné peu de structures défensives dans son texte, même s'il a signalé l'existence de forteresses nommées *câosans* sur les berges de la Gambie (Santarem 1842 : 27). Il était donc probablement possible de se déplacer en toute sûreté à l'intérieur de l'empire du Mali. C'est cette assurance qui semble avoir favorisé l'émergence d'une catégorie sociale appelée les marchands-colporteurs. Au 17^{ème} siècle, alors que l'empire Songhay a déjà pris les possessions occidentales de l'empire du Mali, Mahmoud Kati explique : « *si vous me demandez quelle différence il y a entre Malinké et Ouangara, sachez que les Ouangara et les Malinkés sont de même origine, mais que Malinké s'emploie pour désigner les guerriers tandis que Ouangara sert à désigner les négociants qui font le colportage de pays en pays* » (Kati 1913 : 65). Il apporte ainsi une preuve que l'activité commerciale de colportage s'était développée pendant une période suffisamment longue pour qu'on puisse distinguer les colporteurs comme une catégorie sociale. Les débuts du développement de la profession de commerçants-colporteurs ou Ouangara se situent probablement sous le règne de Soundjata Keita, donc dès la fondation de l'empire du Mali. La richesse de l'empire reposant sur le commerce régional et transsaharien, Soundjata aurait favorisé cette catégorie afin de contrer la concurrence des Berbères (Coquery-Vidrovitch 2018 : 58-59). Entre autres produits qui étaient importés, il y avait surtout une grande quantité de chevaux à destination de l'armée. Ce qui a fait dire à l'historien Ibrahima Baba Kaké que le sentiment de sécurité qu'avaient les étrangers et les populations de l'empire du Mali était à mettre au compte de la puissance militaire de l'armée de l'empire du Mali (Kake 1980 : 51). Or, grâce à ces chevaux, l'armée n'assurait pas seulement la sécurité intérieure, mais elle razziait surtout des captifs sur les territoires frontaliers de l'empire afin d'alimenter la traite des esclaves sur la voie transsaharienne. Il est vrai qu'aujourd'hui, nombre de traditionnistes tendent à nier l'existence de l'esclavage au sein l'empire du Mali en se fondant sur la « Charte du Mandé » ou « Charte de Kurukan Fuga »¹ (Coquery-Vidrovitch 2018 : 60).

¹ Transcription de la déclaration orale qu'aurait faite Soundjata Keita à sa prise de pouvoir au début du 13^{ème} siècle. Plusieurs versions de cette charte existent, et la version que l'Unesco a inscrite en 2009 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité est issue des travaux de Wa Kamissoko et Youssouf Tata Cissé. L'un des articles dit : « La guerre ne détruira plus jamais de village pour y prélever des esclaves ; c'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable pour aller le vendre ; personne ne sera non plus battu au Mandé, a fortiori mis à mort, parce qu'il est fils d'esclave » (<https://ich.unesco.org/fr/RL/la-charte-du-manden-proclamee-a-kouroukan-fouga-00290>)

2.3.2. À la chute de l'empire du Mali

Si cette puissance militaire était réelle, elle était aussi sans doute liée à la force du pouvoir central des *Mansa* et de leurs représentants dans les provinces. De ce fait, l'effritement de l'autorité centrale, qui a abouti au 17^{ème} siècle à la chute de l'empire, s'est manifesté dans les provinces par une autonomisation des chefs de province et des armées que ceux-ci pouvaient désormais rassembler à leur gré. On a alors assisté au morcellement et au démembrement de l'espace géopolitique qui était contrôlé par les *Mansa* du Mali.

Face à la dislocation de l'empire, l'environnement ouvert de la savane, sans véritable lieu de retranchement, et l'usage du cheval comme outil de mobilité et arme de conquête ont fortement contribué au regroupement des populations en royaumes et en confédérations de royaumes (Barry 1988 : 59 ; Thornton 1999 : 21-22). Dans les faits, le regroupement se traduit par une conglomération de l'habitat. Ce rassemblement n'est pas synonyme d'autarcie, puisque le commerce, activité sur laquelle nous reviendrons plus loin, continue à se pratiquer à différentes échelles. Mais ce regroupement est aussi l'expression d'une nouvelle stratégie défensive, car désormais un groupe isolé doit pouvoir assurer sa défense tout seul. Pour Thierno Bah, c'est dans ce contexte que les *tata* ont acquis une importance grandissante, protégeant des petites cités agraires (Bah 1985 : 49). Ce rassemblement était aussi nécessaire, car le morcellement de l'empire du Mali, en distendant les liens entre les provinces, ouvrait ainsi la voie à des luttes internes. Pour s'assurer donc une supériorité militaire dans ce nouveau contexte, il était nécessaire d'être bien équipé. La supériorité de la cavalerie sur les fantassins ne faisant plus de doute ; les nouveaux maîtres des provinces ont continué à échanger les captifs contre les chevaux à travers la voie transsaharienne. Mais à la différence de l'époque de l'empire du Mali, ces captifs n'étaient plus prélevés en territoires étrangers mais étaient probablement issus des conflits internes que se livraient les royaumes nés des cendres de l'empire du Mali. Bien évidemment, nous n'affirmons pas que ce soit seulement à la chute de l'empire du Mali que l'usage du cheval s'est développé dans la région car les chevaux étaient déjà utilisés à l'époque du Ghana (Cuoq 1975 : 100-102). Cet usage a augmenté au 14^{ème} siècle grâce à l'introduction de nouvelles races, plus grandes, et de nouvelles techniques équestres, notamment la selle (Law 1976 : 115-121 ; Law 1980 : 89-118). Même si diverses contraintes, comme l'entretien et la nutrition, incitent à modérer le rôle des chevaux dans l'art de faire la guerre, des trouvailles archéologiques sur des sites comme Tongo Maaré Diabal (MacDonald 1998) et Oursi Hou-beero (Hallier et Petit 2001) suggèrent déjà quand même leur utilisation dans les raids esclavagistes dès le 10^{ème} siècle. Si durant des siècles la guerre continue de se faire à pied entre fantassins, il est indéniable que le cheval joue surtout un grand rôle dans la poursuite et la capture des fuyards à la fin des combats (Law 1976 : 121 ; Law 1980 : 119-158 ; Elbl 1991).

2.3.3. À l'ère du commerce atlantique

Le développement du commerce à l'ère atlantique a entraîné des répercussions économiques, sociales et surtout politiques jusque dans les zones intérieures de la Sénégambie. Ces répercussions sont très imbriquées les unes aux autres, de sorte qu'il est parfois difficile de savoir laquelle a servi de catalyseur pour l'ensemble. Cependant, nous ne négligeons pas l'impact du commerce transsaharien, mais étant de basse intensité et se déroulant sur un temps plus long, son impact ne fut pas aussi visible que celui qui s'est développé sur les côtes atlantiques.

Sur le plan politique, le commerce transatlantique a permis aux nouvelles royautes de s'enrichir, en même temps qu'elles affirmaient leur autonomie. Grâce à cette richesse, les élites de ces royautes ont constitué une classe de guerriers dévoués (majoritairement des captifs) à leur service personnel, les *jaami buur* (Djigo 2015 : 57), aussi couramment appelés « *Sebbe (sing. Ceddo)* » (Kamara 1975 : 789 ; Barry 1988 : 137, fig. 2.4). Selon Becker, ces groupes guerriers bénéficiaient aussi des marchandises européennes, ce qui a pu les encourager à commettre des exactions sur le paysan pour prendre des captifs et razzier les biens (Becker 1977 : 217-218). Ils ont activement participé à la militarisation des formations étatiques en Sénégambie. Parmi les produits d'importation les plus prisés venant de l'Atlantique, figurent les « fusils de traite », armes qui étaient utilisées dans l'acquisition ou dans l'échange des captifs, générant ainsi un cycle



Figure 2.4. Un guerrier wolof (*ceddo*) du Waalo en costume de guerre (Raffenel 1846).